

Le troisième ralliement

Par Nicolas Dehan

Beatus populus cujus dominus Deus ejus,
Heureux le peuple qui a pour maître son Dieu (Ps 144, 15).

S'IL est un exceptionnel *consensus* dans l'angoisse et dans l'inquiétude de nos contemporains, c'est bien le constat du pourrissement des sociétés religieuse et politique. Les causes, voilées par l'oubli ou l'ignorance, et savamment occultées par le pouvoir médiatique, sont multiples, engendrées par le libéralisme.

Mais une année à retenir : 1958, qui n'est cependant marquée d'aucune commémoration officielle au calendrier populaire, a été déterminante pour l'avenir du pays. Année où le libéralisme a remporté une nouvelle victoire.

Si, depuis des décennies, les libéraux corrompaient la mentalité catholique au sein même de l'Église, les structures de celle-ci restèrent en place jusqu'en 1958. Pie XII avait sauvé l'intangibilité de la doctrine, la continuité de la Tradition, la solidité des colonnes du Temple. La mort du dernier gardien du dépôt de la foi, le 9 octobre 1958, ouvrait grand le passage au modernisme et au chaos religieux.

Au plan politique, en France, 1958 est aussi l'année de la totale décomposition et de l'écroulement d'un régime politique héritier de tant d'années de scandales, d'abandons, d'incohérences et de désordres. 1958, c'est l'arrivée au pouvoir, sous apparences musclées, des illusions et des mensonges. 1958, c'est la collusion, quoiqu'elles s'en défendent, des sociétés politique et religieuse dans le rejet des moyens du salut.

Le XV^e centenaire – en 1996 – du pacte de Reims et du baptême du peuple des Francs, fut propice à la méditation sur le destin de la France en notre temps de misère généralisée.

Cet acte de baptême investit la France naissante d'une mission divine prestigieuse, prometteuse mais exigeante, qui requiert de multiples vertus dont Dieu a jugé pourvu ce peuple fougueux, violent mais généreux.

L'Église triomphe. N'est-elle pas militante pour cela ?

De Vienne sur le Rhône, capitale des Burgondes, alors archevêché, saint Avit primat des Gaules, qui n'a pas assisté au baptême de Clovis, lui écrit :

Votre foi est notre victoire! L'Occident voit briller sur un trône une lumière nouvelle. Il convenait que sa splendeur se levât au jour de la naissance de notre Rédempteur (...). Nous n'avons qu'un vœu à formuler, c'est qu'en même temps que Dieu achèvera de faire sien, par vos soins, tout votre peuple, vous répandiez aussi les semences de la foi, du bon trésor de votre cœur, sur les autres peuples plongés dans leur ignorance naturelle et que les dogmes pervers n'ont pas encore corrompus (...) ¹.

Au cours de treize siècles, parmi les malheurs des temps, les violences des uns, les faiblesses de ceux-ci, les complots des autres, depuis Noël 496 jusqu'en 1791 une seule « constitution », loi fondamentale du royaume, bénie de Dieu, a régi le peuple des Francs dans la continuité de la Tradition religieuse, politique et juridique, fidèlement au pacte de Reims. Loi fondamentale que même l'Assemblée Constituante respecta pour l'essentiel en l'énoncé du chapitre II, article 1^{er} de la nouvelle constitution promulguée le 3 septembre 1791 :

La royauté est indivisible et déléguée héréditairement à la race régnante de mâle en mâle par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

Reconnaissance abolie par la Convention le 21 septembre 1792. Depuis 1791, en deux siècles, *vingt* constitutions inspirées par le libéralisme – « ce fléau », a dit Pie IX – ont mené au chaos, à la ruine en tous domaines. La Révolution, au cours des six années de son régime de terreur, de 1789 à 1795, promulgua 15 479 lois ² !

Les dix-huit premières constitutions, jusqu'en 1946, étaient viciées, mauvaises, elles étaient des fautes, des manquements au plan divin, des péchés certes, mais n'étaient pas le péché irrémissible de la nation.

La dix-neuvième constitution, la première délibérément blasphématoire, injurieuse à Dieu, est péché contre l'Esprit-Saint, le péché irrémissible. Les traités de morale catholique le définissent, ce péché, comme une résistance opiniâtre à la grâce, un mépris formel de la divine miséricorde, le refus de Dieu. N'est-ce pas le cas de la constitution de 1946, péché collectif de la nation ?

Que s'est-il passé à la suite de la période tragique, appelée « la Libération » ? Le gouvernement provisoire de la République proposa à l'Assemblée Constituante un projet de nouvelle constitution. Les communistes déposèrent un amendement demandant que *la laïcité de l'État* soit explicitement formulée, alors que les rédacteurs du projet n'y faisaient aucune allusion. Le projet était soutenu par les communistes et les socialistes composant un tiers du Parlement. Les députés siégeant à droite, représentant un autre tiers, combattaient cette constitution. Le troisième tiers était arbitre de la situation, c'était le M.R.P. ³, le parti fils du Sillon, composé de libéraux plus ou moins catholiques

¹ — Saint AVTT, *Ep.* 41, in PL 59.

² — Joseph de MAISTRE les a dénombrées in *Considérations sur la France*, 1796.

³ — Mouvement Républicain Populaire (démocrates chrétiens).

soutenus par la hiérarchie. Ce parti qui pouvait faire rejeter, au moins cet amendement sur la laïcité, n'en fit rien. Ce parti dit de catholiques est cause de cette promotion de la laïcité au rang de loi constitutionnelle, votée par le Parlement le 29 septembre 1946, jour de la fête de saint Michel ! Le 13 octobre 1946 (anniversaire de Fatima) la constitution soumise au suffrage populaire fut acceptée par 9 154 829 voix contre 8 017 529 voix et 8 000 000 d'abstentions. 35 % des voix – moins de 30 % si l'on inclut les non inscrits – c'est ce que la démocratie appelle la souveraineté populaire ! Pour parfaire le contentement du malin, elle fut promulguée au journal officiel le dimanche 27 octobre, en la fête du Christ-Roi !

Une année cruciale

Douze ans plus tard, le 13 mai 1958, cette constitution ira rejoindre ses aînées à la décharge des déchets politiques après avoir essayé vingt-deux gouvernements ¹ ! Cette constitution fondée sur les principes de 1789, sur la Déclaration des droits de l'homme, subit le sort prédit à Napoléon III par le docteur du Christ-Roi, le cardinal Pie : « Le moment n'est pas venu pour Jésus-Christ de régner, eh bien ! alors, le moment n'est pas venu pour les gouvernements de durer ². »

Le bon sens, la logique, l'intelligence auraient voulu que le constat du désastre servît de leçon ! Le général De Gaulle, catholique, libéral mais autocrate, démocrate mais despote, de l'expérience récente n'a rien déduit.

En mai 1958, le général, porté une seconde fois à la direction des affaires du pays par des forces obscures, va proposer une XX^e constitution pour faire une V^e République. En juin, il soumet à l'Assemblée Nationale un projet de loi attribuant au gouvernement le soin d'établir une constitution qui sera soumise à l'approbation du peuple, affirmant : *seul le suffrage universel est la source de tout pouvoir*. C'est alors qu'un député courageux dont l'histoire devra retenir le nom, Guy Jarrosson, député du Rhône et conseiller général de Lyon, monta à la tribune et affirma au cours d'une énergique déclaration :

Il convient de reconnaître que l'unique source du pouvoir, c'est Dieu... Que signifie en effet, sans cette garantie, notre devise républicaine ? Que deviennent la liberté, l'égalité et la fraternité si leur fondement n'est que dans la loi, expression fugace des majorités, la loi qui peut sans cesse être remise en question ?

Hommes du gouvernement, appelés par notre vote à présenter au peuple une constitution nouvelle, saisissez ce moment qui s'offre à vous. Méditez, vous en qui tant de Français ont placé leur espoir, l'apostrophe célèbre de l'évêque à l'empereur : « Si le moment n'est pas venu pour Jésus-Christ de régner, le moment n'est pas venu pour les gouvernements de durer. »

¹ — De 1944 à 1954 « le débordement législatif – pour ne pas dire cette folie – atteint le nombre incroyable de 20 000 lois et décrets » (Bernard BASSE, *La Constitution de l'ancienne France*, Éd. DMM, 1986, p. 13).

² — Mgr BAUNARD, *Histoire du Cardinal Pie*, t. I, 2^e édition, Paris, Éd. Oudin, 1886, p. 689.

Le renouvellement de cet avertissement suscita des mouvements divers dans l'Assemblée et fut inséré au Journal Officiel du 3 juin 1958. C'était méritoire de confesser en ce lieu Jésus-Christ, en ce temple du libéralisme où tant de fois s'imposèrent les voix de la subversion et parfois du blasphème. Par la suite, nous comparerons cet acte courageux, faisant fi de tout respect humain, avec ceux de ces hommes ayant fait profession de ministres de Jésus-Christ !

Dieu dans sa miséricorde infinie, pour sauver les hommes, multiplie les appels, les moyens, sollicitant leur intelligence. Sur les routes du danger où se précipitent les hommes, Il dépose des signaux et des balises, Il envoie des avertissements. Vraiment, Il ne les a pas ménagés.

Déjà en plein Front Populaire, le 13 juillet 1937, le cardinal Pacelli, légat de Pie XI et futur Pie XII, en la chaire de Notre-Dame de Paris rappelait le devoir de la France en « *un monde qui a plus besoin de rédemption qu'en aucune autre époque de l'histoire et qui ne s'est jamais cru plus capable de s'en passer* ». Il implorait le retour de la France à sa vocation, à sa mission : « *la France catholique, cette Gallia Sacra (...). A sa fidélité envers sa vocation, en dépit de toutes les difficultés, de toutes les épreuves, est lié le sort de la France*¹ ».

Dix ans plus tard, Pie XII écrivait :

Il y a en ce monde une pierre en granit placée par le Christ, c'est sur cette pierre qu'il faut se mettre et diriger ses regards en haut (...) On ne peut élaborer la constitution saine et vitale d'aucune société ou nation si les deux grands pouvoirs, le législateur (...) et le peuple (...), ne s'appuient pas fermement l'un et l'autre sur le Christ pour regarder en haut et attirer sur leur pays et sur le monde le règne de Dieu².

En 1958 les évêques, même eux, se faisaient instruments de l'Esprit-Saint en cette période troublée. Le 21 mai, Mgr Guerry, archevêque de Cambrai, disait : « *Aujourd'hui plus que jamais notre patrie, si elle veut opérer son redressement, a besoin du concours de l'Église et d'entendre la parole de Dieu.* » Mgr Théas, évêque de Lourdes, en cette année du centenaire des apparitions constatait : « *Comblée par Dieu, la France a oublié Dieu, elle l'a offensé, elle l'a rejeté. Un peuple qui écarte Dieu fait son propre malheur. Sans Dieu rien ne tient. Sans Dieu la France ne tient pas.* »

Le plus étonnant, et le plus encourageant, était cette déclaration des cardinaux et archevêques de France, le 5 mars 1958 :

Le matérialisme athée ne cesse d'étendre son influence ; le retour à Dieu, qui est l'essentiel du message de Lourdes, s'impose comme le remède nécessaire au mal profond de notre société.

¹ — *La Vocation de la France*, discours du cardinal Pacelli, Paris, Éd. F.N.C., 1937, p. 11.

² — Au Patriarcat romain, le 16 janvier 1946, in EPS-PIN.

Nous verrons dans la suite de cette étude, ce que, six mois plus tard, ces princes de l'Église ont dit, ont fait de ces belles déclarations, et ce qui s'est imposé à leurs consciences.

Pie XII, voyant la progression du mal annoncé à Fatima, suppliait le monde quelques mois plus tôt :

Dieu, Dieu, Dieu, que ce nom ineffable, source de tout droit, de toute justice, de toute liberté résonne dans les parlements et sur les places, dans les maisons et les usines (...), dans la presse et la radio. Que le nom de Dieu synonyme de paix et de liberté soit (...) le lien des peuples (...). Que Dieu vous tire de votre torpeur et vous écarte de toute complicité avec les tyrans ¹.

Le Saint-Père rappellera une fois de plus, deux mois avant le référendum :

Les forces et les institutions humaines sont inévitablement vouées à l'échec tant que sera négligée, privée de l'honneur qui lui revient, ou même supprimée, l'autorité de Dieu. ².

L'apostasie nationale

Aucune parole de sagesse n'arrêta le projet pervers. Le 4 septembre 1958, jour anniversaire de l'avènement de la pernicieuse III^e République ³, le gouvernement du général De Gaulle rendait public le texte des 92 articles de la constitution qui serait soumise au référendum le 28 septembre, dimanche de la solennité de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, patronne secondaire de la France. Dès la première ligne le défi est lancé :

Préambule : Le peuple français proclame solennellement son attachement aux droits de l'homme et au principe de la souveraineté nationale, tels qu'ils ont été définis par la déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la constitution de 1946 [...].

L'article 2 proclame :

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale (...); elle respecte toutes les croyances (...). La devise de la République est Liberté, Égalité, Fraternité (...). Son principe est : gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple (...).

Article 3 :

La souveraineté nationale appartient au peuple (...).

¹ — Radiomessage, 10 novembre 1956.

² — Encyclique *Meminisse Juvant*, 14 juillet 1958.

³ — Après la défaite de la France à Sedan en 1871.

Les plus clairvoyants, connaissant un peu la doctrine de l'Église, ne mettant pas leur espoir dans le système démocratique et n'accordant aucune estime à ceux qui venaient de s'imposer, à la faveur de la confusion, aux rênes du gouvernement, ne furent pas surpris par le texte de cette constitution. Les premiers jours du mois d'août, l'essentiel des articles soumis à l'examen du comité consultatif ayant été rendu public, des réactions, des protestations dues à des initiatives particulières ou collectives, se firent jour dans le pays.

L'une des premières, du 6 août, est une lettre ouverte signée de l'amiral de Penfentenyo, père de quatorze enfants, ancien préfet maritime de Lorient en 1940, désigné par le Maréchal Pétain après un an de captivité en Allemagne comme vice-président du conseil supérieur de la famille, puis déporté pendant vingt-trois mois dans les geôles nazies. Noble figure française honorée et respectée.

Voici sa lettre :

*Lettre ouverte à monsieur le Président du Conseil
et à monsieur le Président du Comité consultatif.
Versailles, 6 août 1958,*

Monsieur le Président,

Le projet de constitution soumis à l'examen du Comité consultatif proclame à l'article 1 que la France est une « République laïque ».

Nul ne songe à contester la « laïcité » de César quand, en même temps, il est rendu à Dieu les hommages qui lui sont dus. Tel n'est pas le cas du projet de constitution en cours d'examen. Le préambule de ce projet se réfère en effet à la déclaration des droits de 1789 et au préambule de la constitution de 1946. Le même « esprit » anime donc la constitution de 1946 et le nouveau projet.

Nous savons par expérience, et de l'aveu même des comités d'action laïque, que la « laïcité » qui nous est offerte masque un « laïcisme » agressif, exigeant au moins l'ignorance totale de Dieu dans nos institutions. Cette ignorance – pour ne pas dire cette négation – de Dieu heurte la conscience des vrais croyants, qu'ils soient chrétiens, musulmans ou juifs. Ceci risque donc de compromettre dangereusement le succès du référendum. Si en effet le renforcement du pouvoir exécutif et sa stabilité sont éminemment désirables, des pouvoirs accrus risquent de paraître, aux yeux de ces croyants, d'autant plus nocifs qu'ils pourraient servir un laïcisme agressif.

Le projet actuel plonge donc nombre de croyants dans la plus cruelle incertitude, en face du dilemme suivant :

— Ou bien voter « contre », suivant leur conscience, au risque de faire échouer ce projet et de faire courir à la France les pires aventures.

— Ou bien voter « pour », c'est-à-dire contre leur conscience, et devenir ainsi complices de l'athéisme de nos institutions.

Il importe donc au plus haut point de dissiper cette incertitude et de sortir franchement de toute équivoque :

— Soit en reconnaissant explicitement l'origine divine de tout droit : la constitution de la II^e République en France se référait elle-même à Dieu, ainsi que le font encore toutes les nations, à l'exception du Mexique et des pays communistes ;

— Soit, tout au moins, en évitant dans la nouvelle constitution tout terme ambigu et toute affirmation de principe, susceptibles d'aggraver la division des Français.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression la plus déférente de mes sentiments respectueux.

Amiral de Penfentenyo .

Le 6 août, la première protestation de Pierre Lemaire, directeur de la revue *Défense du Foyer*, est énergique :

Ainsi la France est contre Dieu, les Français sont transformés en apostats. 90 % sont baptisés dans l'Église catholique, 5 % dans la religion protestante, 8 millions de musulmans proclament plusieurs fois par jour leur croyance en Dieu, et le gouvernement, qui se prétend le gouvernement du peuple pour le peuple et par le peuple, insulte ce même peuple dans ce qu'il a de plus cher, de plus sacré : cette foi qui l'a fait ce qu'il est, cette foi reçue de nos ancêtres depuis l'an 496.

Il faut que cela change. Il faut que les catholiques se ressaisissent. Il faut que nous, parents, nous comprenions ce que veut dire une telle apostasie. Elle fait planer sur nos têtes des *châtiments plus effrayants encore* que ceux qui ont fondu sur notre pays en 1940. Les vertus se décomposent et le temps viendra où les Français ne songeront même plus à se défendre, la France sera la proie de ceux qui la guettent (...). Ce n'est qu'en Dieu et en Dieu seul que se trouve le secours de la France. Aux catholiques de proclamer son nom à la face de ses adversaires et de refuser par ce cri de participer à *cette apostasie* que l'on veut lui imposer à nouveau.

Le 22 août, le général Weygand, président de l'*Alliance Jeanne d'Arc*, lance une circulaire dans le même esprit. Rappelant l'intervention de Guy Jarrosson à la Chambre, le 2 juin, il écrit :

Des associations, des organes de presse, des personnalités ont fait écho à cette intervention et par (...) des démarches de toutes sortes ont cherché à alerter l'attention de la nation et des personnalités responsables de la rédaction des projets constitutionnels (...). Grâce à Dieu, nous avons eu la joie de voir se manifester beaucoup d'autres efforts (...). »

Et le général cite l'amiral de Penfentenyo, *Défense du Foyer*, *La Cité catholique*, *L'Homme nouveau*, *Nouvelles de chrétienté*, la *Fédération nationale des femmes*, le *Mouvement Populaire du 13 mai*, et d'autres. Il conclut ainsi :

Dans l'état actuel des travaux constitutionnels, nous devons malheureusement constater que les appels lancés n'ont pas encore été entendus. Nous demandons à nos

amis de ne pas interrompre leurs efforts et de les continuer sans relâche, tant auprès des pouvoirs publics que de l'opinion, en se servant de tous les instruments mis à leur disposition (...). Pour nous encourager à persévérer, nous avons, outre les appels pressants et réitérés des Souverains Pontifes, l'exemple de celle qui n'a si magnifiquement servi la France que parce qu'elle avait pour devise : Dieu premier servi !

Ces réactions spontanées, énergiques, ici et là, mais non coordonnées, ne sont pas un réel danger pour le gouvernement qui apporte l'additif suivant à l'article 2 : *Elle* (la République) *respecte toutes les croyances*, ne modifiant en rien l'esprit de son projet. Réactions sporadiques n'aboutissant à aucune consigne de vote. Réactions de brebis sans mandat, méprisées par le lourd silence des pasteurs, silence de mort des évêques !

C'est alors que la Providence agit, et suscite quelques combattants de la foi et leur inspire le moyen de faire sortir les évêques de leur silence. Ils décident de diffuser un manifeste rédigé par une âme privilégiée. En voici le texte :

†

DIEU PREMIER SERVI !

Dire « non » lors du référendum, à la constitution qui déclare en son article 1^{er} : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. »

Cette proclamation de laïcisme officiel est un outrage au Seigneur ; de la part de la fille aînée de l'Église, c'est un reniement blasphématoire.

Tout vrai catholique, tout enfant de la femme « l'Immaculée Conception » qui s'est ainsi nommée sur notre terre de France, à la pure et humble Bernadette, fille de notre bon peuple, a le devoir de dire « non » à cette constitution qui renie Jésus-Christ. Écrasons la tête du serpent en ce centenaire des apparitions de Marie à Lourdes en méprisant son orgueil et sa méchanceté qui veulent nous imposer cette trahison envers celui qui nous a donné tant de gages de ses prédilections divines au cours des siècles. A la suite de sainte Jeanne d'Arc, patronne secondaire de la France, ne craignons pas, malgré notre petit nombre et notre faiblesse. « Nous combattons et Dieu donnera la victoire » ; n'y a-t-il pas encore « grande pitié au royaume de France » ? Confessons Jésus-Christ sans crainte des hommes, en lui seul est le salut, sinon, malgré les concessions et les lâchetés faites pour éviter les maux dont nous sommes menacés par les impies, nous serions perdus sans retour, avec des maux plus grands encore.

Ceux qui auront refusé de confesser le Seigneur par ce refus le regretteront. « Toute société humaine qui prétend exclure Dieu de sa constitution et de son gouvernement, refuse, autant qu'il est en elle, le secours des bienfaits divins, et se rend absolument *indigne de la protection du ciel*. Aussi, quelles que soient en apparence les forces et les richesses d'une société qui prétend exclure Dieu, elle porte dans ses entrailles un *principe secret de mort* et ne peut espérer une longue durée ¹. » Entraînez

¹ — LEON XIII, *Nobilissima Gallorum gens*, Lettre encyclique à l'épiscopat français du 8 février 1884.

autour de vous à ce refus d'une constitution qui se proclame laïque ; même les non-catholiques qui ont foi en Dieu et veulent, comme la plupart des grands pays, se référer à lui pour le bien de leur nation.

Quelques rares organismes adhèrent à ce manifeste ; Pierre Lemaire et le R.P. Dom J.-M. Beaurin ¹ collaborent à sa diffusion. En quelques jours, entre fin août et début septembre, 100 000 tracts sont imprimés, postés ou distribués aux sorties des messes, sur les présentoirs des églises, introduits dans les boîtes à lettres des curés, des évêques, remis par les facteurs à toutes les communautés religieuses de France. Très lourd pavé dans ce quiétisme clérical espérant parvenir au 28 septembre sans avoir à se manifester ! Comptant sur l'ignorance, l'apathie, l'anesthésie du « peuple de Dieu » !

Les réactions individuelles sont immédiates, telle celle de l'évêque de Nancy, dans sa *Semaine religieuse* :

A propos du référendum : déjà des tracts anonymes ont été glissés sous les portes. On aura la sagesse de n'en point tenir compte. Dans la bataille de propagande, les loups parfois tentent de se déguiser en bergers.

Mais la riposte étudiée, concertée, ne viendra que le 17 septembre sous forme d'une déclaration collective et solennelle des cardinaux. Afin que cette riposte à *la campagne du non* soit bien acceptée et atteigne son but, l'opinion va être préparée par un matraquage quotidien émanant des évêques et des organismes catholiques, repris et répercuté avec empressement par les radios et les journaux.

Savent-ils ce qu'ils font ?

Afin d'impressionner d'entrée de jeu, ce sont les personnalités en lesquelles les fidèles de tradition placent leur confiance qui reçoivent mission de déconcerter et de disperser la résistance.

Jean Le Cour Grandmaison, qui fut directeur de *La France catholique* (F.C.) de 1945 à 1956, dans cet hebdomadaire, au 5 septembre 1958 (n° 614), sous un grand titre « oui ou non », sous-titre son éditorial : *Sans enthousiasme et sans illusion mais résolument, je voterai oui le 28 septembre*. Cet ancien officier de marine né à Nantes en 1883, fils de sénateur royaliste, lui-même député de Loire-Inférieure de 1919 à 1942, successeur du général de Castelnau à la présidence de la F.N.C. ², a un grand crédit auprès des catholiques. Ce

¹ — Dom Jean-Marie Beaurin O.S.B. de l'abbaye Sainte-Marie de Paris. Fondateur du mouvement « Les Croisés de Notre-Dame » et directeur de la revue du même titre. Auteur de plusieurs ouvrages de spiritualité et de *Flèche de feu* (Éd. France-Empire, 1982) relatant la vie extraordinaire de son grand-oncle, pianiste de génie ami de Franz Liszt, Hermann Cohen, juif converti par l'eucharistie, devenu carme sous le nom de Augustin-Marie du très Saint-Sacrement, fondateur de l'adoration nocturne des hommes.

² — Fédération Nationale Catholique, fondée par le général de Castelnau en octobre 1924 en réponse à la déclaration ministérielle agressive du président du Conseil Édouard Herriot mis au pouvoir à la suite des élections de juin 1924. Cf. *Le Sel de la Terre* 12, « Un évêque, Mgr Le Fer de la Motte ».

crédit va être exploité au profit du libéralisme. Dans son article, on sent souffrir l'auteur et il exécute mal ce qui lui est imposé. Extrayons ce qui va aider notre démonstration :

Il est un autre point capital dont je n'ai pas parlé jusqu'ici mais qu'il serait déloyal de passer sous silence : l'alinéa du préambule qui déclare que la V^e République sera une République « laïque ».

La plupart de mes correspondants répugnent à sanctionner de leur vote ce mot équivoque, sinon trop clair. J'y répugne autant qu'eux. Je n'ignore pas – le cardinal Gerlier le rappelait récemment à Lourdes – que les mots laïque, laïcité peuvent avoir des sens acceptables (...). Mais *je sais, c'est notoire, que la présence dans ce texte liminaire du mot « laïque » (...) est exigée par ceux qui y voient l'affirmation que l'État français ne reconnaît pas l'existence de Dieu, ni a fortiori les droits de Dieu.*

Et cela ne suffit pas à M. Le Cour Grandmaison pour être convaincu de l'apostasie qu'il va contribuer à engendrer en prônant le oui ! Pourtant, il a compris, car il ajoute :

Et mon premier mouvement profond et puissant est de répondre : « Laïque ? Non ! »

Mais M. Le Cour Grandmaison, qui est honoré de la confiance de la hiérarchie et qui doit la justifier, préfère obéir aux hommes plutôt qu'à Dieu ; cependant il va tenter de se dégager en rendant les évêques responsables de sa décision, écoutons-le :

Pourtant ma raison proteste. Si vraiment voter « oui » malgré ce préambule laïque équivalait à renier ma foi, il est clair que nos chefs spirituels ne laisseraient pas à de modestes laïcs le soin de prononcer le *non possumus* [nous ne pouvons pas] qui s'imposerait. Ils se dresseraient à notre tête pour dire *non* et nous rappeler notre devoir.

Là, M. Le Cour Grandmaison feint de croire ce qui n'est pas ; il fait, comme M. Albert de Mun, soixante-dix ans plus tôt ! Voilà un cas des plus typiques de libéralisme. M. Le Cour Grandmaison n'a pas terminé son exposé :

Or, ils ne l'ont pas encore fait. C'est donc que cette *expression détestable* en elle-même peut être tolérée (...). Vais-je, sous prétexte d'être plus catholique que nos évêques, faire le jeu des athées et des persécuteurs (...)? C'est pourquoi, sans enthousiasme, sans illusion, mais résolument, je voterai *oui* le 28 septembre.

La gauche a parfois des expressions de génie : n'est-ce pas le cas de Guy Mollet, le ministre d'État socialiste du général De Gaulle en 1958, qui fit un jour ce délicat compliment : « La droite française est la plus bête du monde » ?

Sous le même grand titre, le voisin de page de M. Le Cour, le directeur de *La France catholique*, M. Jean de Fabrègues, achève sur cinq colonnes de tarauder les consciences. Il a trouvé, ou on lui a suggéré, un argument péremptoire : voter non, c'est voter avec les communistes et leur assurer la victoire ! Le spectre se profile, la psychose collective de la peur va s'emparer des hésitants, et même des plus résolus. Et Fabrègues,

spécialiste des démonstrations spécieuses, après avoir repris à son compte le texte de Léon XIII et avoir apporté le renfort de Pie X, Pie XI et Pie XII, s'en dégage délibérément et amène avec condescendance sa conclusion :

Vous qui nous conviez à voter *non* au référendum, où nous ramenez-vous ? A la reconnaissance des droits de Dieu sur la société ? Non pas. Vous nous ramenez à la constitution de 1946 qui comporte le même article que le texte aujourd'hui en question, qui nous a entraînés où nous sommes et qui est l'objet actuel de tous les soins de l'équipe traditionnellement la plus anti-catholique de France : celle de la *Dépêche de Toulouse*.

Quelle improbité intellectuelle pour un journaliste catholique d'invertir l'intention des autres, de cacher ou de pervertir le motif de leur démarche ! Et il achève sa monition :

Ainsi nous invitez-vous à mêler nos bulletins à ceux-ci et à ceux des communistes. Sous le signe du Christ-Roi, de la mémoire de saint Louis et de la mission divine de la France ? Amis, dont pas un instant la bonne volonté et la bonne foi ne nous paraissent en question, nous vous disons : à quelle tragique erreur conduisez-vous la France ?

Quelques jours après, l'un des organisateurs de la campagne du *non* adressait une réponse commune aux auteurs des deux articles. Après avoir repris et réfuté les passages essentiels de leur thèse d'abandon, il renvoie M. Le Cour Grandmaison à l'un de ses articles, dans *La France catholique*, daté du 28 mai 1954, où celui-ci prônant une attitude de fermeté et de confiance en la Providence, toute contraire à celle de ce 5 septembre 1958, citait saint Pie X s'adressant à la France :

Un jour viendra (...) où la France comme Saul sur le chemin de Damas sera enveloppée d'une lumière céleste et entendra une voix qui lui répétera : « Ma fille, pourquoi me persécutes-tu ? » et sur sa réponse : « Qui es-tu Seigneur ? » la voix répliquera : « Je suis Jésus que tu persécutes. Il t'est dur de regimber contre l'aiguillon parce que dans ton obstination tu te ruines toi-même. » Et elle, tremblante et étonnée, dira : « Seigneur que voulez-vous que je fasse ? » Et lui : « Lève-toi, lave-toi des souillures qui t'ont défigurée, réveille dans ton sein les sentiments assoupis et le pacte de notre alliance et va, fille aînée de l'Église, nation prédestinée, vase d'élection, *va porter, comme par le passé, mon nom devant tous les peuples* et devant tous les rois de la terre. »

« Et c'est un saint qui parle ainsi », affirmait, convaincu et convainquant, le directeur de *La France catholique*, en 1954 ! L'auteur de la réponse concluait, lui, en septembre 1958, en ces termes :

La foi des catholiques qui veulent dire *non* au laïcisme est précisément l'écho de cette vue prophétique de saint Pie X et c'est ce sursaut de foi que votre double article vient de briser. Nous croyons donc être sous bonne bannière si nous nous plaçons

sous le signe du Christ-Roi, de la mémoire de saint Louis et de la mission divine de la France.

Ce qui fait mal dans votre article, c'est *l'absence totale d'esprit surnaturel* qu'un catholique serait en droit de trouver. On n'y développe que des arguments fondés uniquement sur une prudence toute humaine. Même si par votre faute les catholiques devaient subir le laïcisme, cette peste de notre temps, j'ai ferme espoir que Dieu verra quand même la foi de sa poignée de fidèles qui accomplira son devoir avec enthousiasme en disant *non* au laïcisme (...) ¹.

Simultanément avec les directeurs de *La France catholique*, le cardinal Gerlier, à Lourdes, devant un grand concours de peuple, se défendant de prendre directement position, use d'un autre argument – nous pourrions dire d'un autre alibi – pour impressionner les fidèles inquiets dans la conjoncture politique de l'été 1958. Il évoque la crainte de mettre en péril l'unité nationale :

Or cette unité, dit-il, est engagée dans certains problèmes sur lesquels beaucoup manquent de notions exactes (...). Tel est le problème de la laïcité de l'État. Dieu me garde de vouloir, à ce sujet, trancher les questions politiques [!]. Je sortirais de mon rôle et ce serait souverainement *inopportun* [!]. Je voudrais seulement venir en aide à ceux qui cherchent (...) en leur apportant un peu de clarté à la lumière des principes dont l'Église est gardienne ².

Nous allons constater que les principes de la royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ dont l'Église est gardienne, sont absolument passés sous silence, donc niés par le primat des Gaules.

Après avoir glosé sur ce thème et sur les différentes interprétations du mot laïcité, tout à fait « conforme à la doctrine de l'Église, dit-il, s'il s'agit de proclamer la souveraine autorité de l'État dans son domaine de l'ordre temporel, son droit de régir seule toute l'organisation politique », il brandit un autre épouvantail de son invention : le cléricanisme. Elle est bien bonne, dirait Grosjean, et pourtant, pour discréditer la campagne qui rappelle les droits de Dieu, il n'hésite pas, le cardinal, à insinuer :

Le cléricanisme, au sens que prétendent quelques-uns et qui serait par hypothèse la tendance d'une société spirituelle à s'immiscer dans le domaine politique de l'État, est contraire à l'authentique pensée de l'Église ³.

Ces « quelques-uns », des laïcs peu portés par nature à cette faiblesse qu'est le cléricanisme, ont-ils jamais pensé ou écrit de pareilles inepties ?

Dans ce concert bien orchestré, chaque instrumentiste vient à son heure et à sa place. Le 8 septembre dans le grand journal libéral *Le Figaro*, le journal pour tous les régimes, il faut un grand dignitaire pour clarifier les idées de la grande bourgeoisie

¹ — Réponse de l'abbé Pierre Soullier, prêtre du diocèse de Paris.

² — Cité dans *L'Homme nouveau* du 14 septembre 1958, p. 8. C'est nous qui soulignons le mot « inopportun », le mot clé de la réaction de la hiérarchie contre la campagne du non.

³ — Cité dans *L'Homme nouveau* du 14 septembre 1958, p. 8.

libérale. Ce sera donc le comte Wladimir d'Ormesson de l'Académie française, ancien ambassadeur de France auprès du Saint-Siège. Pour cela, deux grandes colonnes ne sont pas superflues, sous le titre « Les catholiques et le référendum ». Relevons le meilleur :

Ces attitudes diverses aussi incompréhensibles les unes que les autres ne représentent, j'en suis convaincu, que de très faibles minorités. [Cette autorité nantie semble imbue des principes modernistes de la loi du nombre.] Elles existent cependant. Et dès l'instant où elles sont négatives, soyons sûrs qu'elles sont puissamment encouragées – et par tous les moyens – par les forces hétérogènes ouvertement ou obscurément alliées pour empêcher la France de sortir de ses ornières (...). Ce n'est donc pas en tant que catholiques que ceux qui pratiquent cette religion auront à se prononcer le 28 septembre, c'est en tant que citoyens français. Un seul devoir qui relève de la morale chrétienne s'impose aux électeurs catholiques, celui de voter (...). Je suis moi-même résolu à voter *oui* (...). Qu'on me permette toutefois de dire à ceux que fait cabrer le mot « laïque », qu'ils retardent d'un demi-siècle. A cette époque, oui, la laïcité était un combat. Bien que ceux qui le menaient déclarassent qu'il ne s'agissait que d'un combat républicain, il faut reconnaître qu'il s'agissait aussi d'un combat anti-catholique (...). Mais ce chapitre de notre histoire est clos. Clos depuis longtemps. A moins de partisanerie malhonnête, nul ne saurait nier que le climat n'ait totalement changé en France à cet égard.

Le comte d'Ormesson a rendu la paix de l'âme aux salons parisiens et aux hôtels particuliers de province.

Si les hommes souvent ne savent pas trop ce qu'il font en déposant un bulletin dans l'urne, les femmes encore moins, mais elles pèsent lourd dans la balance électorale. Si la gauche a son aile féminine, la droite a la sienne : « La fédération nationale des femmes » et son journal *Le Devoir national*. La présidente directrice, brochant sur le canevas préparé par ses illustres confrères face à la campagne du *non*, indique la route à ces dames. Brigitte Luc élabore une belle page d'histoire, caractéristique du désarroi doctrinal et religieux de cette époque. Sous le titre « Où l'intransigeance ne doit pas s'exercer », elle écrit :

On peut leur objecter [aux partisans du *non*] que les auteurs de ces feuilles, quelle que soit leur valeur ou leur bonne volonté, n'ont nullement qualité pour s'adresser de façon aussi formelle aux consciences catholiques, qu'il appartient à la seule hiérarchie de le faire.

Après cette révérence aux évêques, elle ne peut s'empêcher de reprendre à son compte des passages entiers de « ces feuilles » et d'ajouter :

Et ils ont éminemment raison ceux qui demandent que, dépouillant un jargon révolutionnaire et rousseauiste tout à fait dépassé, la France ose officiellement – comme tant d'autres pays – affirmer et reconnaître que Dieu est la source de tout pouvoir, la base de tout droit (...). C'était donc un réflexe sain de demander que la

référence à l'ordre divin soit inscrite dans notre future constitution. En cela nous sommes bien d'accord avec les auteurs des tracts (...).

Enfin ! Mais... plus loin, surmontant ses convictions, – il faut bien obéir – elle écrit :

Nos intransigeants doctrinaires attendront-ils, pour voter, qu'un préambule à la constitution contienne un exposé de sociologie d'un pur thomisme ? (...) Nous ne renions rien de nos principes, nous n'abandonnons rien de nos objectifs (...). Mais (...) nous nous refusons à pratiquer la politique du pire, nous choisissons résolument (...), c'est pourquoi très résolument nous dirons *oui* ¹.

¹ — *Le Devoir national*, 23 rue de la Sourdière, Paris 1^{er}, septembre 1958.

Que font les pasteurs, Seigneur !

Incohérence, confusion, désertion, quand les chiens sont muets et que les pasteurs empoisonnent le troupeau.

Malgré ces émissaires, la campagne du « non » prend de l'ampleur ; la presse, la radio, la France entière en parle ; la hiérarchie est acculée, il faut intervenir. C'est Mgr Joseph Lefebvre, archevêque de Bourges, président de la commission doctrinale de l'Assemblée des cardinaux et archevêques, qui ouvre le feu par une lettre pastorale. *Le Figaro* du 12 septembre présente ce document : « *En réplique à cette campagne insidieuse qui cherche à recruter des "non" jusque dans les églises.* » Il cite Mgr Joseph Lefebvre :

En conclusion, nous demandons à tous les électeurs de notre diocèse d'être résolus à accomplir avec sérieux leur grave devoir civique, de garder la préoccupation dominante du bien commun, de réfléchir devant Dieu au problème de la nouvelle constitution tel qu'il se pose (...).

Il n'est donc *pas sérieux*, pour les évêques, de rappeler les droits de Dieu, le devoir de confesser Jésus-Christ, condition du *bien commun* selon l'enseignement de l'Église catholique. Pour *Le Figaro*, rappeler cet enseignement, c'est tendre un piège !

Dès lors, les évêques se précipitent aux antennes et aux imprimeries, à tel point que *Le Figaro*, pour ne citer que lui, ouvre une rubrique quotidienne intitulée : « République laïque – les apaisements de l'épiscopat français. » Le grand et long silence est enfin rompu. Ce que les évêques avaient honte de rendre public : leur apostasie, la campagne du *non* les a contraints de le faire.

Ce ne serait pas charité, ni attitude filiale envers l'Église que de cacher, plusieurs décennies après, ces forfaits hautement clamés en septembre 1958 pour imposer silence. Ce qui a été imposé, c'est ce « principe secret de mort » dénoncé par Léon XIII, il a entraîné la décadence. N'est-ce pas là qu'il faut voir une origine des maux actuels ? Quelques déclarations épiscopales :

— Mgr Dubois, archevêque de Besançon :

Le responsable principal du projet [de constitution] ne peut être soupçonné de laïcisme. Quand il parle de laïcité, c'est sans aucun doute hors de toute coloration passionnelle ou partisane. De plus, l'article 2 reconnaît explicitement le respect des croyances. Ce qui est un hommage au spirituel ¹.

— Mgr Douillard, évêque de Soissons :

Il nous est permis d'avoir des regrets atténués par l'affirmation du respect des croyances. Mais ces remarques ne peuvent nous empêcher de voter *oui* ².

¹ — *Le Figaro*, 15 septembre 1958.

² — *Le Figaro*, 15 septembre 1958.

— Mgr Weber, évêque de Strasbourg :

Le même article proclamant le respect des croyances est un élément nouveau dans le texte constitutionnel ¹.

— Mgr Mégnin, évêque d'Angoulême :

Nous déclarons que les catholiques peuvent répondre *oui* au référendum sans inquiétude de conscience. Au texte du premier projet, il a été ajouté, non sans raison, que cette république laïque « respecte toutes les croyances ² ».

— Mgr Morilleau, évêque de La Rochelle :

Le respect des croyances nous autorise à croire que le terme de « laïcité » ne recouvre et ne pourra jamais recouvrir un laïcisme agressif et injuste ³.

— Mgr Le Couëdic, évêque de Troyes :

Le mot « laïque » ne s'oppose donc plus formellement à la croyance religieuse (...); dans ces conditions il semble donc qu'un catholique aurait tort de voter *non* ⁴.

— Mgr Le Bellec, évêque de Vannes :

A une heure si évidemment décisive pour les destinées de la France, le devoir très net est de voter *oui* et en masse ⁵.

— Mgr Piroolley, évêque de Nancy :

En conscience les catholiques peuvent porter un vote affirmatif, le contexte qui proclame « le respect de toutes les croyances » apportant un correctif auquel, dans les circonstances présentes, il est possible et sage d'accorder un préjugé favorable ⁶.

— Mgr Louis, évêque de Périgueux :

C'est pour atténuer la virulence du sens anti-religieux que le préambule proclame le respect des croyances. Vous pouvez répondre *oui* sans trahir votre foi ⁷.

— Mgr Rupp, évêque auxiliaire de Paris et évêque des étrangers :

Il faut voter. Comment ? L'Église, guide et libératrice des consciences, déclare qu'il est permis de voter *oui* (...). L'ensemble des consciences libres fonde de grands espoirs sur le renouveau français ⁸ [L'évêque flatte le nouveau régime].

¹ — *Le Figaro*, 15 septembre 1958.

² — *Le Figaro*, 15 septembre 1958.

³ — *Le Figaro*, 15 septembre 1958.

⁴ — *Le Figaro*, 24 septembre 1958.

⁵ — *Le Figaro*, 24 septembre 1958.

⁶ — *Le Figaro*, 24 septembre 1958.

⁷ — *Le Figaro*, 24 septembre 1958.

⁸ — *Le Figaro*, 24 septembre 1958.

— Mgr Théas, évêque de Lourdes, oui, même Mgr Théas :

« Laïque », (...) mot qui ne doit pas imposer aux fidèles, comme un devoir de conscience, de s'abstenir ou de répondre *non* (...). L'adjonction de la phrase spécifiant que la France respecte toutes les croyances est un motif nouveau de donner au mot « laïque » une interprétation acceptable [*Semaine religieuse*].

— Mgr Richaud, archevêque de Bordeaux :

Les chrétiens apprécient à l'article 2 la phrase qui garantit le respect des croyances [*Semaine religieuse*].

— Mgr Mathieu, évêque de Dax (la citation est un peu longue mais utile pour évaluer le niveau) :

L'insertion du mot « laïque » dans la constitution ne saurait obliger une conscience catholique à voter *non*. Quand fut proclamée la constitution de l'an VIII, un hésitant interrogeait : « Qu'est-ce qu'il y a dans la constitution ? » On lui répondit : « Dans la constitution, il y a Bonaparte. » Aujourd'hui il y a De Gaulle. C'est une chance et un risque. C'est une chance en raison du prestige personnel du général, de son courage militaire (...). C'est un risque. Pas plus que Bonaparte, De Gaulle n'est immortel. Il n'est pas impossible qu'un jour accède au pouvoir un homme qui donnera au mot « laïque » un sens inacceptable pour nos consciences de chrétiens... Veillons à ce que laïcité ne se déforme pas en laïcisme ¹.

— Mgr Brault, évêque de Saint-Dié :

Cet État est laïc, mais cette laïcité est en conformité avec la doctrine de l'Église (...). Si un chrétien – et c'est son droit – refuse le texte proposé, que ce soit pour d'autres motifs ! La raison religieuse est ici sans valeur ².

— Le cardinal Roques, archevêque de Rennes :

Une seule chose doit compter pour tous : le bien commun et l'intérêt national. La constitution proposée (...) n'est pas parfaite (...). Serait-ce une raison suffisante pour ne pas l'accepter, sans savoir d'ailleurs par quoi elle serait remplacée (...) ³ ?

Tous ces raisonnements captieux, de fausse prudence, sont contraires à la morale et à la doctrine catholique.

— Mgr Chappoulié, évêque d'Angers, l'évêque resté le plus lucide, ayant vu tous les dangers de la constitution, mais poussé par une peur ou une pression obscure, arrive à la même attitude que ses confrères :

Il faut redouter davantage que, dans l'esprit des adversaires de l'Église, le mot « laïque », terme traditionnel de combat, ne signifie la volonté arrêtée de s'opposer à

¹ — *L'Éfigaro*, 17 septembre 1958.

² — *L'Éfigaro*, 17 septembre 1958.

³ — *L'Émonde*, 24 septembre 1958.

l'influence spirituelle de la religion et de l'Église dans tous les domaines de la vie publique, jusqu'à en tirer le droit de brimer les consciences, notamment en matière de législation scolaire (...). Cependant, ces deux déficiences graves (...) ne suffisent pas à mon avis – je le dis franchement – à nous interdire de voter *oui* ¹.

— Mgr Pioger, évêque auxiliaire de Sées, a des vues différentes, mais des conclusions identiques :

Si les catholiques sont invités à dire *oui* (...), ça n'est pas à cause du correctif apporté au mot « laïque » par l'expression : « Respect des croyances », mais pour d'autres raisons bien exposées dans *La France catholique* du 5 septembre par M. Le Cour Grandmaison (...). Il s'agit d'éviter de plus grands maux et, de ce fait, les catholiques non seulement doivent voter, mais peuvent en conscience « sans enthousiasme et sans illusions mais résolument » se prononcer en faveur de la nouvelle constitution ².

Nous arrêtons là le florilège des consignes épiscopales ³. Il était nécessaire pour reconstituer le climat de cet été 1958. Il suffit d'ajouter que pas un évêque n'a recommandé le rejet de cette constitution ; pas un évêque n'a dit en quoi et pourquoi elle était une offense à Dieu et *l'empêchement à toute bénédiction divine sur la France*. Ils veulent se donner bonne conscience et justifier leur position en axant leur alibi sur l'additif : « Le respect des croyances. » En morale, la loi divine, la loi naturelle et les lois civiles donnent un nom – ou plusieurs – à ce délit passible des plus lourdes sanctions.

Les évêques ayant bien exécuté, non le devoir de leur charge, mais les consignes politiques occultes, les cardinaux vont confirmer et couronner du prestige de leurs titres ce *ralliement* catholique aux doctrines de l'erreur. Voici l'essentiel de leur déclaration commune en quatre points :

Les cardinaux de France, sans oublier que beaucoup d'évêques ont déjà donné à leurs diocésains des indications de grande autorité [non ! des consignes !] tiennent à faire d'un commun accord la déclaration suivante :

1°) Ils ne peuvent approuver la propagande inopportune qui incite les catholiques à s'abstenir ou à rejeter le projet de constitution en invoquant uniquement les exigences de leur foi.

2°) Ils estiment que :

— ni l'absence de toute référence à Dieu (...),

— ni l'utilisation du terme « laïque » (...),

ne peuvent empêcher les catholiques de se prononcer librement (...).

3°) Les cardinaux rappellent le devoir de voter (...).

¹ — *L'Homme nouveau*, 14 septembre 1958.

² — *Semaine religieuse*, 12 septembre 1958.

³ — Il n'est pas exhaustif. Pour vérifier et compléter, il suffit de consulter les journaux parus entre le 12 et le 28 septembre 1958, *Le Monde* et *Le Figaro* principalement, les quotidiens de province, et les feuilles catholiques nationales ou diocésaines.

4°) Ils appellent de leurs vœux ardents le jour où il serait possible, dans l'accord de tous les citoyens, de faire figurer le nom de Dieu dans le texte des institutions de la France.

Le 17 septembre 1958 ; cardinaux Liénart, Gerlier, Roques, Feltin, Grente ¹.

Il est difficile de trouver le mot le plus exact dans le choix à notre disposition pour classer ce monument... historique. Il est impossible, car notre mémoire est si courte, de ne pas remettre en parallèle et en comparaison le texte, déjà cité, que sept mois plus tôt les mêmes signataires adressaient aux Français : « Le matérialisme athée ne cesse d'étendre son influence, *le retour à Dieu, qui est l'essentiel du message de Lourdes, s'impose comme un remède nécessaire au mal profond* de notre société. »

Inutile de commenter cette déclaration du 17 septembre. Cependant nous pourrions nous divertir avec le quatrième point si les conséquences de tout cela n'étaient pas la ruine que nous vivons aujourd'hui et l'enfer qui se prépare pour demain. Le quatrième point : l'attente de « l'accord de tous », en rejetant toute tentative d'en amorcer les moyens ! Est-ce inconscience, hypocrisie, aveuglement ?

Les princes de l'Église gémissent, trouvent *inopportun* cet appel, cette supplication pour l'honneur de Dieu. Ces princes ont-ils oublié que Jésus-Christ, répondant aux pharisiens qui se plaignaient qu'il laissât crier à ses disciples : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur », leur dit : « Si ceux-ci se taisent, les pierres crieront » (Lc 19, 38-40). Dieu permettrait plutôt que les pierres criassent et fissent retentir des voix que de fermer la bouche de ses apôtres. Il faut que l'œuvre de Dieu s'accomplisse.

Ces consignes épiscopales, qui vont permettre de légaliser une constitution excluant Dieu du « bien commun », ont été qualifiées plus haut de « ralliement ». En l'occurrence : soumission, alliance avec l'erreur. Ce tableau de la situation du comportement des catholiques en septembre 1958 ne justifie-t-il pas le titre de cette étude ?

Mais pourquoi *troisième* ralliement ? Parce que les observateurs perspicaces ont décelé plusieurs ralliements d'importance.

Un premier dans les tractations du Concordat de 1801 entre les négociateurs de Bonaparte et ceux du pape Pie VII, mettant le catholicisme français sous la férule policière du pouvoir temporel athée. *Premier ralliement.*

Ces mêmes observateurs en ont vu un autre dans les effets désastreux des directives pontificales données aux catholiques français pour mettre en application les thèses politiques présentées par l'encyclique du 16 février 1892 « Au milieu des sollicitudes. » Directives si judicieusement nommées à l'époque « Le ralliement ». *Deuxième ralliement.*

Les unanimes consignes épiscopales imposées aux fidèles en septembre 1958, manifestation du libéralisme, ver rongeur introduit dans le catholicisme, sont de la même veine. N'est-ce pas *un troisième ralliement* ?

¹ — *Le Figaro*, 18 septembre 1958.

Il fallait une nouvelle fois crier, malgré la quasi-unanimité des réprobations. Quels sont ceux qui vont encore crier ? Apôtres ou pierres, peu importe. Dieu a permis que retentissent les voix du témoignage. Mi-septembre, un second tract prend le même chemin que le premier :

NE PAS FLECHIR LE GENOU DEVANT BAAL

Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal (1 R 19, 18 et Rm 11, 4).

Voter « oui » au référendum, c'est voter pour la laïcité de l'État, c'est-à-dire renier pour la France le titre de fille aînée de l'Église. Ce qui fait qu'un État n'est pas laïc, ce n'est pas la pratique d'une morale, fût-elle supérieure, c'est la confession d'une foi. Il n'y a de charité que dans la vérité. La morale catholique, si elle n'est pas pratiquée au nom de Jésus, est sans valeur pour la vie éternelle. Toutes les considérations de la prudence humaine doivent céder devant celle-là. Ce qui est sagesse des hommes est folie devant Dieu. C'est par ce qui est folie et scandale pour la sagesse humaine que Dieu nous sauve. Ceux qui voteront « non » parce qu'ils refuseront cette laïcité de l'État, seront ceux qui auront *refusé de fléchir le genou devant Baal*. C'est avec ceux-là que Dieu opérera le salut de la France, car ils seront forts de la force même de Dieu. Peu importe s'ils ne sont que sept mille. Des trente mille hommes qui étaient d'abord avec Gédéon, Dieu n'en a conservé que trois cents, de peur qu'un plus grand nombre n'en tire gloire contre lui et ne s'attribue le mérite de la victoire. Dieu est jaloux de sa gloire : « Je ne donnerai pas ma gloire à un autre » (Is 42, 8). Ce qui rend gloire à Dieu, c'est la foi qui attend tout de lui. La part que Dieu attend de nous, car Dieu ne nous sauve pas sans nous, c'est le témoignage de cette foi. Voilà le témoignage chrétien.

Cette foi se prouve d'autant plus qu'elle se trouve plus dépourvue de moyens humains. C'est cette foi que Dieu glorifie à son tour, parce qu'il a été glorifié par elle. Si peu que nous soyons à dire « non », quelle que soit la honte que l'on veuille nous faire en nous montrant du doigt comme si nous étions les alliés des communistes (ce qui n'est pas vrai, car ils diraient « oui » s'il n'y avait que la raison pour laquelle nous disons « non »), ayons le courage de dire ce NON, et montrons aux catholiques pourquoi ils doivent le dire. Ceux qui nous auront entendu auront la fierté de *n'avoir pas fléchi le genou devant Baal*.

Alors que la campagne du « non » avait éveillé les consciences et que la hiérarchie mensongèrement les apaise, ce deuxième tract, ce dernier appel à la foi et à la raison est soutenu par le ciel. Le jour où il fut lancé, l'Église adressait à la France un solennel avertissement par la bouche du cardinal légat à Lourdes devant douze cardinaux et cent cinquante évêques. Voici l'essentiel de la pathétique adjuration du cardinal Ottaviani ¹ dans la cité de Notre-Dame de l'Immaculée Conception, le 16 septembre 1958 au congrès marial international :

¹ — Secrétaire de la sacrée congrégation du Saint-Office.

La société moderne est travaillée par une fièvre de renouvellement à faire peur. Elle est aussi infestée d'hommes qui veulent se prévaloir de nos souffrances pour nous imposer leurs caprices, faire peser sur nous la tyrannie de leurs vices, construire parmi nous le repaire de leur débauche et de leurs rapines. Le mal assume des proportions immenses et il prend un caractère apocalyptique. Jamais l'humanité n'avait connu un tel péril. D'une heure à l'autre nous pouvons perdre non seulement la vie, mais aussi la civilisation et toute espérance. Le présent peut nous échapper avec le futur. Nous ne risquons pas seulement la perte de nos richesses, mais la ruine des bases même de la vie en société (...).

Aujourd'hui, comme au temps des grandes hérésies, sévit une science de demi-savants qui se servent de la doctrine pour flatter leur vanité sans éprouver à l'égard de la sagesse des choses sacrées la crainte révérencielle nécessaire. Je parle de la prétendue science des demi-savants, car rarement les vrais savants, les grands savants se sont opposés au magistère suprême de l'Église. Cette science facile des demi-savants s'est efforcée de réduire l'éternité au temps, le surnaturel à la nature, la grâce à l'effort humain et Dieu à l'homme.

Si Marie ne revient pas parmi nous, comment ne pas craindre les conséquences de tant d'erreurs et de tant d'horreurs ?

Que deviendrons-nous ? De qui espérons-nous le salut ? *Certainement pas des puissances humaines*. L'expérience de chaque jour montre trop clairement la vérité de l'avertissement divin : *Ne mettez pas votre espérance dans vos chefs incapables de vous procurer le salut* (Ps 145, 2). Leur incapacité se manifeste clairement : Il y a quarante ans une tache de sang rouge, versé par la tyrannie, a commencé de faire peser le poids de la plus insupportable oppression sur les hommes et sur leurs intelligences, sur les individus et sur les nations. Malgré les efforts des hommes d'État pour la contenir, elle n'a jamais cessé de s'élargir et menace de nos jours tout ce qui reste de liberté et de dignité humaine dans le monde entier. Le Seigneur lui-même semble vouloir demeurer sourd à notre voix. On dirait qu'il affecte de se livrer au sommeil qui provoquait la prière du prophète : « Levez-vous, Seigneur, pourquoi dormez-vous ? » et qui arrachait aux disciples un cri désolé dans la barque secouée par la tempête.

Le Seigneur semble nous dire, à nous aussi : « Mon heure n'est pas encore venue » (Jn 2, 4). Mais l'Immaculée, la Mère de Dieu, image et protectrice de l'Église, nous a prouvé à Cana qu'elle avait et pouvait obtenir en quelque façon, l'anticipation de l'heure divine. Nous, nous avons vraiment besoin que cette heure vienne vite (...).

A cause de nos péchés, nous méritons les massacres les plus cruels, les exécutions les plus dépourvues de pitié. Nous avons chassé son Fils de nos écoles, de nos places publiques et de nos maisons. Nous l'avons chassé du cœur de tant d'hommes, nos générations ont renouvelé le cri d'autrefois : *Nous ne voulons pas que cet homme règne sur nous* (Lc 19, 14). Entre Barabbas et Jésus, nous avons choisi Barabbas. Entre le maître de l'univers et le malfaiteur, nous avons préféré Barabbas (...).

Marie, Mère d'amour et de douleur, Mère de Bethléem et du calvaire, Mère de Nazareth et de Cana, intervenez pour nous, hâtez l'heure divine (...). Nous n'en pouvons plus, ô Marie, la génération humaine va périr, si vous n'intervenez pas ¹.

Cette voix gênante, *inopportune*, n'a que très peu d'écho. La presse catholique ou profane tarde à n'en donner que des extraits. La voix du salut contrarie trop l'esprit du siècle, elle est étouffée et ignorée des foules appelées à voter dans quelques jours. *Nous avons feint de ne pas comprendre*, disait un siècle plus tôt Mélanie, voyant l'apathie des catholiques devant les appels de Notre-Dame de La Salette.

Le lendemain, en revanche, la presse donne une large diffusion à une consigne venue de Rome, non de Pie XII ², mais du bureau national des A.P.E.L. participant au Congrès international de l'enseignement catholique réuni dans la Ville éternelle. Cette consigne aux parents est : « Votez en faveur de la constitution ³. » C'était un gros apport dans le plateau de la balance, l'enseignement libre comptant à cette époque près de deux millions d'élèves !

Tout est emporté dans le sens de l'histoire, si bien orchestré et canalisé par tout ce qui a audience et influence. Même ceux qui avaient toutes raisons de s'opposer à ce référendum républicain, les royalistes disciples de Maurras ! Leur journal *Aspect de la France* donna des consignes formelles pour le « oui ». De son côté, leur prétendant, le socialiste et révolutionnaire comte de Paris, donnait les mêmes directives dans son *Bulletin mensuel d'information*.

Les inébranlables opposants à la constitution, les infatigables prédicateurs de la doctrine, petite poignée agissante dans la masse gélatineuse du peuple souverain, sont une épine vraiment gênante, une note dissonante dans le concert préélectoral.

Après l'autorité spirituelle qui a tout fait pour museler les aboyeurs, l'autorité temporelle, quoique provisoire, et voulant ignorer le spirituel, va s'adresser aux catholiques. La « Direction des relations publiques et de l'information ⁴ » publie une notice intitulée : *La Constitution et les catholiques, réponse à quelques objections*. C'est un petit catéchisme sur la bonne laïcité et le canon du bien commun. Cette autorité qui ne veut pas de Dieu a l'impudence de titrer sa conclusion : *Notre devoir de catholique !*

Tout est bon pour conditionner les faibles gens. Il faut reconnaître qu'en ce combat Goliath a vaincu David. Nous allons voir comment. C'est le côté le plus intéressant et le plus douloureux de cette étude du *troisième ralliement*.

¹ — In revue *Les Croisés de Notre-Dame*, n° 44, 5 rue de la Source, Paris 16^e, 20 septembre 1958.

² — Pie XII mourra trois semaines plus tard à Castelgandolfo.

³ — *Le Figaro*, 18 septembre 1958.

⁴ — 15, rue du Louvre, Paris 1^{er}.

Pitié Seigneur pour les brebis égarées !

Que deviennent, après les réactions épiscopales, ces groupements, ces revues, ces particuliers qui, en juillet et août, avaient légitimement protesté contre l'esprit et les termes des articles de la constitution ? Il faut tout d'abord savoir qu'une tentative de coordination des efforts dans des « comités civiques catholiques » n'a pas abouti, chacun tenant, semble-t-il, plus aux moyens à prendre qu'à la fin à atteindre. Les efforts de la hiérarchie dans ce sens pour éviter à tout prix la concentration, donc la force de réaction, ont été évidents et efficaces.

L'organisme qui a donné le spectacle de démission le plus typique est *La Cité catholique*, dont la raison d'être était justement de former les catholiques au combat civique pour tout instaurer dans le Christ. *La Cité catholique* avait là l'occasion de mettre en application son enseignement qui était, dès le premier jour de sa création en 1946, présenté ainsi :

La société a besoin de doctrines fortes et conséquentes avec elles-mêmes. Au milieu de la dissolution générale des idées, l'assertion seule, une assertion ferme, nourrie, sans alliage, pourra se faire accepter (...). Il est nécessaire que les chrétiens frappent tous les regards par l'unité de leurs principes (...). Il y a une grâce attachée à la confession pleine et entière de la vérité. Cette confession, nous dit l'apôtre, est le salut de ceux qui la font, et l'expérience démontre qu'elle est aussi le salut de ceux qui l'entendent.

Saintes paroles de Dom Guéranger, dont *La Cité catholique* avait fait la base de son manifeste et le fondement de son action. Ce même manifeste de fondation affirmait encore :

Dans la lutte qui oppose les mauvais et les bons, ces derniers se trouvent normalement en état d'infériorité. Oui ! Mais les bons peuvent avoir la grâce. Oui ! Mais les bons peuvent s'ils le veulent avoir Notre Seigneur Jésus-Christ avec eux. Dès lors, par quel aveuglement refusent-ils un tel secours ? (...) La puissance divine est à notre disposition et nous prétendons nous en passer (...). Croit-on vraiment que nous pourrions tirer la France de l'abîme où elle se meurt sans qu'il soit nécessaire de demander à Jésus de nous prêter sa force ? *Croit-on que la fille aînée de l'Église puisse être guérie sans qu'on ait besoin de faire appel à lui ?*

Voilà le rappel qui était attendu en 1958 ! Jamais moment ne fut plus adéquat pour coordonner la doctrine et l'action, pour rendre cohérente et utile une formation que depuis douze ans *La Cité catholique* donnait à dose intense à ses adeptes !

Hélas, Jean Ousset, son fondateur-directeur, déjà lié par le souci d'efficacité, par un succès évident et grandissant – sept évêques avaient assisté et même participé au congrès de l'œuvre l'année précédente à Poitiers –, ne voulait pas déplaire aux évêques qui unanimement venaient de se prononcer pour la constitution ! Les dirigeants de *La Cité catholique* ont préféré plaire aux hommes plutôt qu'à Dieu. Les événements de mai

leur firent supprimer le congrès national qui devait se tenir à Bourges à la mi-juillet sur le thème : « La doctrine sociale de l'Église, *seule forme* de la charité politique. » Supprimer pour n'avoir pas à relever publiquement les contradictions, les incohérences de leur comportement, pour n'avoir pas à répondre publiquement aux questions gênantes des congressistes.

En septembre, les évêques ayant parlé, cette fois *La Cité catholique* parla, et voici en quels termes, dans une déclaration encartée dans le numéro de septembre 1958 de *Verbe*, revue mensuelle de *La Cité catholique* :

Si tels de nos amis ont pu agir et faire savoir en haut lieu (...) que les catholiques n'ont pas pris leur parti de l'athéisme officiel, le but de notre lettre aux animateurs a été atteint.

Dans cette lettre du 23 août, alors que les évêques se tenaient dans le plus grand silence, Jean Ousset écrivait entre autres : « Il est donc un devoir, qu'aucune considération tactique ne saurait ajourner, c'est celui de relever le scandale du préambule de la constitution soumise au référendum. » A ce moment, Jean Ousset pensait que quelques évêques allaient enfin parler dans ce sens ! Continuons la lecture de la déclaration de septembre :

Et ça n'est pas sans un excès d'interprétation insoutenable que certains ont voulu la présenter [cette lettre] comme une invitation à voter « non » au prochain référendum (...). *La Cité catholique* a refusé et refuse de donner la moindre directive en ce qui concerne le référendum (...) et en agissant ainsi nous avons conscience d'avoir scrupuleusement agi comme la hiérarchie (...). Nul ne peut dire que l'épiscopat se soit tu, nous avons donc refusé de nous taire nous-mêmes. Mais l'épiscopat a tenu à se garder de toute pression indiscrete. Et nous de même par conséquent. Nous tenons donc à préciser qu'en cette hypothèse, personne ne saurait se réclamer de *La Cité catholique* pour justifier son choix.

Ceci, qui est l'histoire en sa pleine réalité, n'estompe rien de ce qui est dû à Jean Ousset, l'immense mérite de la conception et de la réalisation de son œuvre : *La Cité catholique* et la rédaction de son organe d'expression : *Verbe*. Mais... c'est cet organisme spécialisé dans les questions civiques et politiques à la lumière de la doctrine sociale de l'Église qui porte la plus grave responsabilité à la suite des évêques.

Vient ensuite ce qu'on nomme ordinairement « Chabeuil », l'œuvre des exercices spirituels, dont la maison mère est à Chabeuil, chef-lieu de canton de la Drôme, fondée par le père Vallet, congrégation et œuvre de coopération paroissiale du Christ-Roi. Nom qui est tout un programme !

Cette œuvre, le père Vallet, fils de saint Ignace, l'avait fondée vingt-cinq ans plus tôt pour former des hommes pieux, fidèles aux sanctuaires, mais aussi et surtout des hommes avertis, actifs, résolus, prenant position dans la cité, en catholiques, pour faire œuvre de politique catholique contre l'esprit du monde. Le père Vallet osait dire que les nations étaient *marquées au front du signe de la mort* pour avoir rejeté la royauté du Christ.

Les retraitants formés à cette école sont prêts en 1958 à témoigner, à faire passer leurs convictions, leur foi dans cet acte politique qu'on leur impose. Déconcertés par la prise de position des évêques, ils interrogent les pères de Chabeuil, les fils spirituels du père Vallet, mort depuis onze ans. Selon les directives de leur supérieur général, ceux-ci répondent :

Le problème est bien complexe. Il semble qu'il ne porte plus maintenant sur le mot « laïque », équivoque, mais sur un devoir de choisir un moindre mal. Or à tout prix, il faut éviter un gouvernement communiste, c'est ce qui pousse NN.SS. les évêques à faire voter « oui ». Aussi notre père général nous a donné comme consigne de dire : « Faites ce que disent nos évêques. Ainsi la conduite à suivre est simple. »

Cette œuvre prospère, à qui tant d'hommes doivent leur conversion et leur foi, déperira lentement et tombera avec le concile, entraînant dans le libéralisme ses fidèles, alors qu'elle était née pour aller à contre-courant de l'esprit du siècle.

Hormis ces deux grandes œuvres, où en sont les éclairés de la première heure ? Le pavé épiscopal y a fait quelques dégâts.

Nouvelles de chrétienté écrit le 25 septembre :

La royauté sociale de Notre Seigneur doit être recherchée et procurée *dans une mesure réaliste* (...). Les principes ne sont pas abandonnés, ils ne sont même pas amenuisés ou diminués, ils sont seulement *placés dans une perspective plus large*, qui présentement permet de ne pas les compromettre indûment et dangereusement ¹.

N'est-ce pas là l'apparence d'une doctrine latitudinaire ? C'est aussi un des mille aspects du libéralisme, celui des pseudo-traditionalistes pour qui le moment présent est toujours *inopportun* pour agir.

Il y a ceux qui sont passés à côté du problème doctrinal et de ses conséquences, et qui n'ont eu que des réactions sentimentales ou épidermiques divertissant les journalistes, tel ce tract :

Comment voter au référendum ?

« Oui » : c'est souscrire à l'esprit de matérialisme athée dissimulé dans le préambule. « Non » : c'est confondre nos voix avec celles des communistes. S'abstenir : c'est désertter le combat « Oui » barré : c'est un moyen de libérer notre conscience. Ce n'est pas un danger d'aventure ou de guerre civile puisque tous les pronostics s'accordent pour prévoir à la constitution une majorité de 55 à 60 %.

Toujours parmi ceux qui furent des résistants au modernisme sous Pie XII, il y a ceux qui n'ont, en ce grave problème, pas compris malgré leur connaissance des textes : l'abbé de Nantes ² qui fut pour le « oui », ou l'auteur de *La Mission divine de la France*, qui

¹ — *Nouvelles de chrétienté*, revue hebdomadaire d'information et de documentation, n° 188, Paris 2^e, 25 boulevard des Italiens.

² — Ancien curé au diocèse de Troyes. Fondateur de la « Ligue de contre-réforme catholique (C.R.C.) ». Directeur du mensuel *La Contre-réforme catholique au XX^e siècle*. Auteur d'un *Liber accusationis in Paulum sextum*, remis

fut pour le vote blanc « *pour que De Gaulle, qui aura la majorité, n'ait pas un trop grand triomphe qu'il ne mérite pas* », écrit-il !

Que reste-t-il ? Où en est le petit troupeau qui a la fierté de n'avoir pas plié le genou devant Baal ? Il y a ceux qui n'ont livré ni leur intelligence, ni leur cœur, ni leur liberté aux rhéteurs et aux maquignons. Il y a les âmes cachées et celles connues, qui ont tout donné à la vérité. La liste est courte : Dom Beaurin, Jean de Bronac ¹, Jacques d'Arnoux ², l'abbé Soullier avec ses amis, et Pierre Lemaire.

Le R.P. Beaurin, à l'esprit si profondément marial et romain, est resté inébranlable, malgré son monastère bénédictin.

Le professeur Jean de Bronac dit dans une adresse publique au pape :

Très Saint-Père (...), vous nous invitez (...) à refuser de brûler devant les idoles révolutionnaires le grain d'encens que nous tendent les empereurs modernes. Nous comprenons aujourd'hui à quel point ces exhortations étaient nécessaires. Des évêques de France, en effet, dont nous ne jugeons pas la conscience (...), cachent la lumière du siège romain (...), font pression sur les publicistes pour que la presse catholique, sous de spécieux prétextes, oriente les chrétiens vers l'apostasie. Nous gardons tout notre respect au caractère sacré dont les évêques sont revêtus (...). Mais nous sommes les fils de nos pères et, comme ils l'ont fait du temps de la première révolution, nous nous écarterons des évêques constitutionnels et des prêtres jureurs dans la mesure où eux-mêmes s'écartent du siège de Pierre (...). Très Saint-Père, comme c'est publiquement qu'on nous invite à nous séparer de vous et donc de celui dont vous êtes le représentant et le vivant symbole, c'est publiquement que vous attendez de nous le témoignage de notre fidélité. Le voici filialement déposé à vos pieds par un de ceux qui ont de votre bouche entendu à Notre-Dame de Paris votre appel aux Français pour qu'ils ramènent leur nation sur les voies de la tradition chrétienne (...).

Jacques d'Arnoux, l'ascète, parle net :

Après la courageuse déclaration de Guy Jarroson, il n'est plus possible à un honnête homme de se méprendre sur le vrai sens effectif du mot « laïque ». Il n'y a

au Saint-Siège en avril 1973. L'abbé a pris les positions les plus équivoques en divers domaines, particulièrement sur la messe.

¹ — Jean de Bronac qui, quoique non démocrate, eut le courage de poser sa candidature comme catholique, à une élection législative partielle à Paris en 1952 pour réveiller les consciences en léthargie. Ses affiches, ses tracts, ses discours clamant « à temps et à contre-temps : "Quand on met l'Éternel à la porte (...), quand on met le Créateur à la porte, (...) quand on met à la porte la Providence, (...) osons être nous-mêmes, osons professer ouvertement la vérité, osons appuyer ceux qui la professe (...). Les catholiques, depuis des décades, essaient d'accommoder leur conscience à ce monde monstrueux qui devrait la révolter (...)." » Plusieurs milliers de parisiens lui donnèrent leurs voix, malgré les rumeurs d'une presse loin d'être « bonne ».

² — Jacques d'Arnoux, héroïque officier aviateur abattu avec son pilote entre les tranchées françaises et allemandes le premier vendredi de septembre 1917. Infirme à vie. Écrivain inspiré et enthousiaste de la royauté du Christ, chantre de la foi, du Sacré-Cœur, de la patrie. Auteur de *Paroles d'un revenant* (1925), *Les Sept colonnes de l'héroïsme* (1938), *L'Heure des héros avec ou contre le Christ* (1946), etc. Digne fils de son père le colonel René d'Arnoux qui osa mettre le Sacré-Cœur sur le drapeau de son régiment, le 116^e R.I., malgré le décret d'interdiction. Refusant à son général de le retirer, il fut immédiatement relevé de son commandement.

plus d'équivoque ici que chez les naïfs ou chez les rusés qui exploitent ce terme à des fins, sinon anti, au moins areligieuses (...). Refus réitéré de reconnaître les droits de Dieu sur toutes les institutions du peuple français (...) ¹.

Jacques d'Arnoux écrivant « refus réitéré » fait allusion à la précédente constitution de 1946 contre laquelle il s'était magistralement élevé et à l'occasion de laquelle il avait stigmatisé les couards, les lâches, les libéraux. Les premières lignes de l'introduction de son admirable *Heure des héros* a bien sa place ici, en cette fin d'étude, après le défilé de tant de vilains portraits associés à de vilains propos. Lui, l'homme du « miracle de la confiance », écrivait en 1949 :

Mais qu'attendait donc ce livre, imprimé depuis octobre 1946, pour voir le jour ?

Que nous soyons sortis de cette époque – en sommes-nous bien sortis ? – où trop de « bien pensants » s'acharnaient à vouloir raccommoier les incompatibles et concilier les inconciliables (...); de cette troublante époque où trop de bergers prudemment détournés de la ligne de faite, cette ligne de force de la justice, poussaient leurs troupeaux dans les lacets dérobés du « moindre mal », du « moindre risque ». C'est ainsi que pour ménager les sans-Dieu et « ne pas couper la France en deux blocs », ils sacrifiaient, une fois de plus, les droits de l'Éternel renié, apportant l'appui de toutes les voix qui leur faisaient confiance, et à qui donc ? (...) A ceux qui récidivaient dans le vote solennel d'une constitution athée. Car nul Français – hormis les « réalistes » – n'est maintenant censé ignorer ce que « laïque » veut dire, ce que l'adversaire, très honnêtement d'ailleurs, leur rappellera encore à la veille du référendum, comme pour prévenir toute lunaire interprétation du sens traditionnel :

Méconnaissance légale, systématique, absolue, inexorable du souverain Créateur et législateur dans toutes les institutions de l'État-Dieu. *Non novi hominem* [« Je ne connais pas cet homme »]. *Non habemus regem nisi Caesarem* [« Nous n'avons pas d'autre roi que César »].

La jeune revue d'Henri Coston, *Lectures françaises*, qui prit courageusement le risque de prôner le « non », en accepta douloureusement et fièrement la conséquence : la perte de 30% de ses lecteurs.

Enfin Pierre Lemaire s'est courageusement battu jusqu'au 28 septembre, malgré sa hantise de déplaire aux évêques ².

En un mois tout a été dit de ce qu'il fallait savoir. Le 28 septembre ³, dans les urnes, vont se mêler, selon le jeu de la démocratie, les bulletins porteurs de haine, de

¹ — In *L'Homme nouveau*, 14 septembre 1958.

² — Malheureusement ce courage et cette lucidité n'ont pas animé Pierre Lemaire en 1969 et 1970 face à l'*Ordo Missæ* concocté par Hannibal Bugnini contre la messe catholique.

³ — Si les penseurs et les pasteurs n'ont pas eu l'esprit surnaturel, Jacques d'Arnoux, lui, a vu les signes de la Providence. Dans son livre *Nouvelles paroles d'un revenant* (N.E.L. 1965) en son chapitre « Dernier reniement des catholiques libéraux » où foisonnent les considérations de droite raison, il voit loin et dit hautement : « Étrange Évangile que celui du 28 septembre 1958 (XVIII^e dimanche après la Pentecôte) ! Comment évoquer, sans crève-

peur, d'espoir, de foi, d'inconscience, symboles palpables de la confusion, de l'incohérence de la société sans Dieu. En métropole, il en sort dix-sept millions et demi de « oui »... quatre millions et demi de « non ». Quatre millions d'électeurs se sont abstenus.

Le 2 octobre, en ce jour des saints Anges Gardiens, le général De Gaulle descend en protecteur sur l'Algérie. A Orléansville, il clame à la foule :

L'Algérie s'est engagée vis-à-vis de la France. La France s'est engagée vis-à-vis de l'Algérie. C'est décidé, elles feront ensemble leur destin (...). Nous ferons ce destin, tous, hommes et femmes, sans nous préoccuper de religions ou de communautés ¹.

Le dimanche 5 octobre, à Lyon, à la masse des auditeurs le bec ouvert, il jette la pâture attendue :

Aujourd'hui naît une république, dont on dit qu'elle est la V^e. En réalité, *c'est toujours la République*. Elle a traversé les vicissitudes de notre histoire, c'est très naturel. *Elle demeure dans son inspiration, dans ses institutions et dans son esprit* ².

Les assertions, les alibis, les démonstrations captieuses des catholiques libéraux en cette bataille du référendum s'avèrent minables après lecture d'un long compte rendu, dans le journal *Le Monde* du 7 octobre 1958. Un titre sur trois colonnes :

Plus d'un million d'électeurs communistes ont voté « oui ».

L'analyse sincère que monsieur Marcel Sevin a faite devant le comité central du parti communiste, réuni pendant 48 heures à Ivry, témoigne de la profondeur du mal dont souffre le parti communiste français. Le rapporteur a indiqué que les voix perdues dépassaient le million.

En effet, il fallait donner une explication officielle à la baisse de l'effectif des voix comparées aux précédentes élections de 1956. Mais la réalité est autre. Certaines cellules avaient reçues des consignes discrètes de voter « oui » quoique la consigne officielle fût le « non ».

*
* *

Quelques conclusions à tirer de l'affaire du référendum ?

« On » a imposé aux catholiques de voter « oui » pour sauver l'Algérie, pour ne pas mêler leurs voix avec les communistes, pour maintenir l'unité nationale, pour sauvegarder le bien commun. Tous ces alibis pour soumettre les catholiques étaient faux.

cœur, ce rappel de l'unique remède si souvent proposé à "l'homme malade de l'Europe"(...), mais la foi manqua aux responsables de la France, n'avons-nous pas gâché une grâce miraculeuse. *J'ai cru voir se fermer lentement, comme à regret, les portes de la miséricorde et s'ouvrir celles de la justice.* »

¹ — In *Le Figaro*, 3 octobre 1958.

² — In *Le Monde*, 7 octobre 1958.

• L'Algérie ? Dès janvier 1944, le discours de De Gaulle à la conférence de Brazzaville avait appris au monde la décision de donner l'indépendance aux peuples de l'empire colonial français.

• Les communistes ? L'Action catholique, la presse catholique, les organismes de l'Église, les chefs de l'Église n'ont pas manqué une occasion, depuis Jean XXIII, de se commettre avec eux.

• L'unité nationale ? Galéjades ! L'armée condamnée, les « pieds noirs » déportés, les harkis massacrés.

• Le bien commun ? Dieu seul le donne. La sainte Église à Lourdes le 16 septembre en avait rappelé les conditions par l'exhortation, la supplication du cardinal Ottaviani.

La France catholique sur l'ordre de ses évêques a apostasié en ce sinistre 28 septembre 1958.

La France, devenue une « Babel », vit aujourd'hui les prédictions de saint Remi ! Seules la repentance, la confession, la pénitence mériteront à la France, si elle en a la volonté, l'absolution et la restauration de sa mission divine, car Dieu aime les Francs. Saint Pie X l'a solennellement avertie et conseillée :

Dieu n'est pas seulement le Seigneur et le maître des hommes considérés individuellement, mais il l'est aussi des nations et des États, il faut donc que ces nations et ceux qui la gouvernent le reconnaissent, le respectent et le vénèrent publiquement.

Si l'oubli de ce devoir et ce divorce sont partout injurieux pour la majesté divine, ils sont en France une ingratitude plus grande et un malheur plus manifeste (...).

Nous exhortons nos fils chéris à ne pas se décourager ni se laisser abattre par les épreuves et les difficultés des temps. Qu'ils veillent, fermes dans la foi, qu'ils agissent virilement se rappelant la devise de leurs ancêtres : « *Christus amat Francos* ¹. »



Jésus, la voie, la vérité et la vie.
Ancienne mosaïque

¹ — Pie X au Consistoire du 21 février 1906, PIN n° 393, 394 et 407.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !